

## Accueil de tournages dans les parcs nationaux



Les parcs nationaux, riches de décors aussi exceptionnels que variés, offrent la possibilité d'effectuer des tournages et prises de vues.

Cette activité, soumise à conditions, doit naturellement se faire en respect des réglementations en vigueur dans les PNF

### **1. Les tournages et prises de vues autorisées sans autorisation préalable**

Les tournages, prises de vues et de son réalisées hors cadre professionnel ou commercial, avec du matériel individuel et portatif, peu susceptible d'engendrer un dérangement ne nécessitent pas d'autorisation de la part du directeur de l'établissement public

### **2. Les tournages et prises de vues nécessitant une autorisation préalable**

Les tournages, prises de vues et de son réalisées :

1. dans un cadre professionnel et/ ou commercial et/ ou d'un projet audiovisuel commercial, quel qu'il soit (cinéma 1m, cinéma mm, cinéma cm, publicité, programme tv et programme de flux, film institutionnel, documentaire, clip...)
2. dans le cadre d'un reportage d'actualité (ex : journal télévisé)

sont soumis à autorisation de la part du directeur de l'établissement public

Les responsables des prises de vues réalisées sans autorisation délivrée par le directeur encourrent des poursuites pénales.

### **3. Quels sont les tournages autorisés ?**

***La charte du Parc national de la Guadeloupe définit que les tournages peuvent être autorisés par le Directeur s'ils ne contiennent pas d'évocation directe ou indirecte de pratiques, d'usages ou d'activités contraires à la réglementation en vigueur, aux objectifs de protection définis dans la charte ou au caractère du parc national.***

Le pétitionnaire s'engage par ailleurs à fournir une copie des prises de vues et de son réalisées à l'Établissement public du Parc national. Cette cession intervient en vue d'une exploitation exclusivement à titre non lucratif à des fins d'archivage et de communication, notamment interne ou institutionnelle, ainsi que sur les sites intranet et internet de l'Établissement.

### **4. Quels zones et décors sont concernés ?**



**Parc national de la Guadeloupe**

Habitation Beausoleil • Montéran • 97120 Saint-Claude • BP 93

Tél. +590 5 90 80 86 00 • Fax +590 5 90 80 05 46

[www.guadeloupe-parcnational.fr](http://www.guadeloupe-parcnational.fr) • [contact@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:contact@guadeloupe-parcnational.fr)

a) Les zones sujettes à autorisation

Le présent document porte sur les tournages et prises de vues réalisés dans :

1. Le cœur de parc
2. Les réserves naturelles
3. Les réserves intégrales

Pour rappel :

L'aire d'adhésion n'est pas concernée par le présent document et n'est donc pas soumise à autorisation de la part du directeur de l'établissement public

b) Quel type de décors ?

L'ensemble des décors présents dans les cœurs de parc et réserves naturelles sont susceptibles d'être mis à disposition pour la réalisation d'un tournage ou de prises de vues.

Ces décors se composent :

- D'extérieurs (milieux forestiers, rocheux, cultivés, aquatiques, tourbeux, glaciaires ... présentés sur le site web du parc national)

- De bâtis ( propriétés privées et propriétés de personne morale de droit public)

Le directeur du parc peut interdire l'accès à certaines zones si l'activité du tournage s'avère de nature à perturber la démarche de protection durable des espaces, paysages et patrimoines du Parc national.

**5. Relation avec les différents partis prenant**

L'autorisation, délivrée au titre de la réglementation du parc national, ne se substitue pas aux obligations du pétitionnaire s'agissant des autorisations nécessaires auprès des propriétaires. Ainsi, le directeur du parc pourra informer la société de production, dès lors qu'il les connaît, de l'identité des différents propriétaires de la zone concernée, à charge pour le pétitionnaire de solliciter leur accord.

**6. Procédure**

Toute demande est à adresser par courrier ou courriel au service communication de l'établissement public.

Les demandes doivent comporter les éléments suivants :

- La fiche de renseignements présentée en annexe dûment complétée.
- Une description du projet (note d'intention, scénario, synopsis)
- La ou les cartes de localisation des prises de vue ou de son et, le cas échéant, des survols.

Chaque demande est soumise pour approbation au directeur de l'établissement public.

## Annexe 1 : Formulaire de demande

Votre dossier devra obligatoirement comprendre :

1. La fiche de renseignements ci-dessous dûment complétée.
2. Le sujet de la prise de vue réalisée et/ ou le scénario/synopsis de la fiction
3. La ou les cartes de localisation des prises de vue ou de son et, le cas échéant, des survols.

### 1. SOCIETE DE PRODUCTION OU PERSONNE PHYSIQUE

Nom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Pays : .....  
Téléphone fixe : .....  
Téléphone mobile : .....  
Courriel : .....

### 2. RESPONSABLE DE LA PRODUCTION

Nom du directeur de production : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....  
Nom du régisseur général : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....  
Nom du représentant sur place pendant le tournage : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

### 3. PROJET

Titre du projet : .....

Le projet relève-t-il d'une activité professionnelle ou commerciale ?

Précisez s'il s'agit d'un/une :

1. Long métrage cinéma
2. Fiction tv – programme de flux
3. Documentaire
4. Clip – film institutionnel
5. Film promotionnel (publicité)
6. Court / moyen métrage

Autre (précisez).....

### 4. ÉQUIPE

Nombre total de personnes impliquées sur le tournage (techniciens, comédiens, figurants ...) :

.....

### 5. MATÉRIEL

Description de l'ensemble du matériel et des équipements (nombre et type de caméras, matériels spécifiques type grue, rail, groupe électrogène, projecteur....)

.....  
.....  
.....  
.....

### 6. VÉHICULES

Nombre total de véhicules légers :.....

Nombre total de véhicules techniques, camion-cantine, camion-loge... :.....

Précisez les dimensions et les cubages :



Parc national de la Guadeloupe

Habitation Beausoleil • Montéran • 97120 Saint-Claude • BP 93

Tél. +590 5 90 80 86 00 • Fax +590 5 90 80 05 46

[www.guadeloupe-parcnational.fr](http://www.guadeloupe-parcnational.fr) • [contact@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:contact@guadeloupe-parcnational.fr)

.....  
.....

**7. LOCALISATION**

Fournir la localisation précise des lieux de tournage :

En version numérique au choix :

- Fichiers Pdf ou Jpg en couleur au 1 :25.000 e
- Lien vers une plate forme de lecture cartographique
- Lien vers un site de téléchargement de cartes en couleur au 1 :25.000 e

En version papier :

Cartes en couleur au 1 :25.000 avec localisation précise et lisible des lieux de prises de vue et de son. Indiquer les modalités d'accès au(x) site(s), l'itinéraire emprunté, les besoins de stationnement et d'implantation du catering :

.....  
.....  
.....

L'itinéraire utilisé en cœur de parc pour parvenir au lieu des prises de vues :

.....  
.....  
.....

Si le tournage dure plusieurs jours, précisez le lieu et le mode d'hébergement de l'équipe de tournage :

.....  
.....

**8. DÉCORS**

Votre projet nécessite-t-il l'installation de décors ?.....

Si oui, fournir un descriptif des décors et éléments de mise en scène qu'il est prévu d'installer

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Préciser les modalités de mise en place et de démontage, les transformations opérées sur les lieux et leur remise en état.

.....  
.....  
.....  
.....

**9. DATES ET HORAIRES**

Dates prévisionnelles et horaires des prises de vue ou de son (à défaut jour/nuit) :

*Montage*

Date de début :.....

Date de fin :.....

Horaires (à défaut jour/nuit) :.....

*Tournage*

Date de début :.....

Date de fin :.....

Horaires (à défaut jour/nuit) :.....

*Démontage*

Date de début :.....

Date de fin :.....

Horaires (à défaut jour/nuit) : .....  
Matériel entreposé .....  
Date de début : .....  
Date de fin : .....

### 10. GESTION DES DÉCHETS

Présenter les modalités de gestion des déchets le cas échéant.

.....  
.....

### 11. SURVOL

Le tournage nécessite-t-il des prises de vue aériennes?.....  
Si oui, préciser le type d'engin utilisé :  
Hélicoptère  
Drone  
Autre (Précisez) : .....  
Caractéristiques :  
Modèle : .....  
Dimensions : .....  
Couleur : .....  
Nombre de jours d'utilisation : .....  
Itinéraire effectué lors de la prise de vue : .....  
Nom de la société chargée de réaliser le vol : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone fixe : .....

Fournir la localisation précise des lieux de tournage en indiquant les hauteurs de vol et les trajectoires de vol (pour les prises de vue en hélicoptère).

En version numérique au choix :

- Fichiers Pdf ou Jpeg en couleur au 1 :25.000 e
- Lien vers une plate forme de lecture cartographique
- Lien vers un site de téléchargement de cartes en couleur au 1 :25.000 e

En version papier :

Cartes en couleur au 1 :25.000 avec localisation précise et lisible des lieux de prises de vue et de son.  
Dates prévisionnelles et horaires (à défaut jour/nuit) des survols  
Lieu  
Date de début  
Date de fin  
Horaires (à défaut jour/nuit)



Parc national de la Guadeloupe

Habitation Beausoleil • Montéran • 97120 Saint-Claude • BP 93

Tél. +590 5 90 80 86 00 • Fax +590 5 90 80 05 46

www.guadeloupe-parcnational.fr • contact@guadeloupe-parcnational.fr